

ENERG'Y CITOYENNES

Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : L'ESP'ACE, 14 Avenue Benoît Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères.

Procès-verbal du Conseil de gestion du 29/09/2016

Le 29 (vingt-neuf) septembre 2016, à l'issue de l'assemblée générale de création de la société, les membres du conseil de gestion nouvellement élus se sont réunis sur le lieu de l'Assemblée Générale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du Président de la SAS Energ'Y Citoyennes.

La 1^{ère} réunion du conseil est présidée par Frédéric MARILLIER. Le président constate que tous les membres du conseil sont présents.

La parole est donnée Julien ROBILLARD qui annonce sa candidature.

Après avoir entendu cette candidature et aucune autre candidature n'étant annoncée, le conseil de gestion décide, en vertu de l'article 19 des statuts de la SAS, et à l'unanimité, de désigner Monsieur Julien ROBILLARD, né le 12 novembre 1975 à Arles, et domicilié 10 rue Chenoise, 38000 Grenoble, Président du Conseil de gestion de la société, pour une durée de 4 ans, conformément au même article 19 des statuts de la SAS.

Le Président du conseil de gestion est le représentant légal de la Société.

M. Julien ROBILLARD, déclare accepter les fonctions de président, à compter de ce jour.

Aucune autre question n'étant posée, la séance se termine à 20h00.

De tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par le Président et au moins un membre du Conseil de gestion.

A Saint Martin d'Hères, le 29/09/2016,

Président du Conseil de gestion

mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président

Les membres du Conseil de gestion :

